



OBJECTIF SÉCURITÉ !

AUTOMOBILISTES, CYCLISTES, PIÉTONS...
PARTAGEONS L'ESPACE
avec le TRAM !

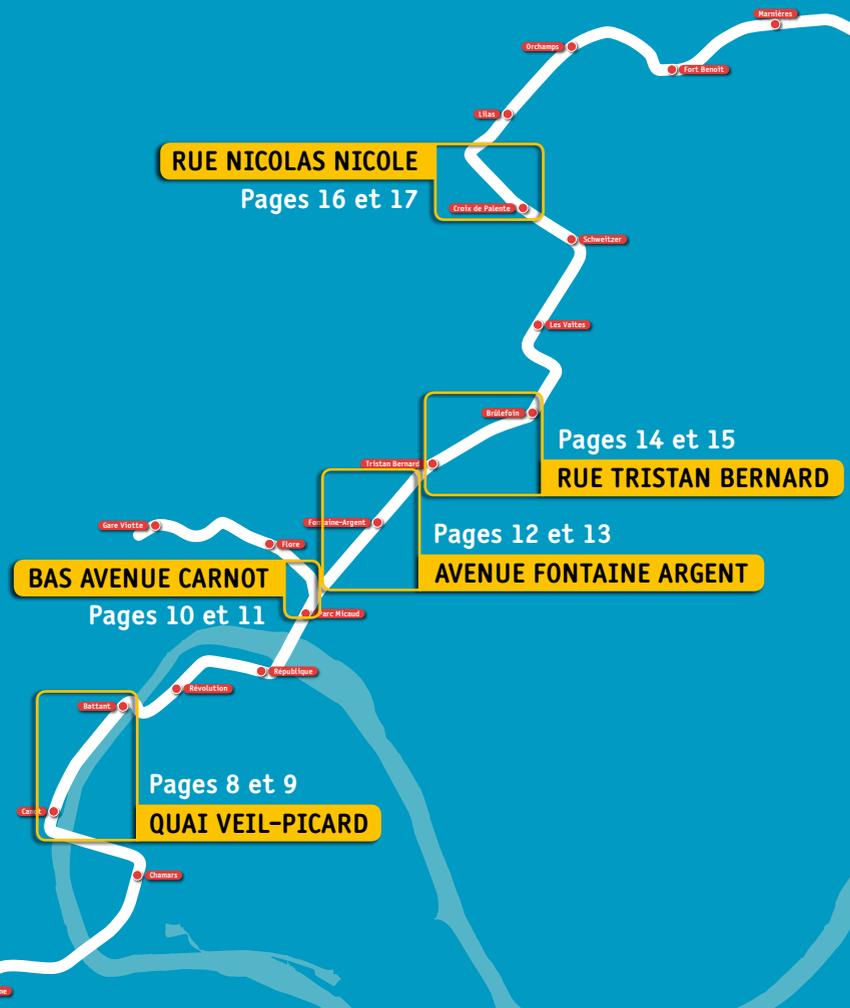
QUAI VEIL-PICARD, AVENUE CARNOT, AVENUE FONTAINE ARGENT, RUE TRISTAN BERNARD ET RUE NICOLAS NICOLE, VOUS CIRCULEZ SUR LA VOIE DU TRAM EN PARTAGEANT L'ESPACE PUBLIC !

Dans les rues étroites, tous les usagers peuvent circuler sur la plateforme du tram. Cela signifie que l'espace de la rue est partagé entre le tram, les voitures et les vélos sur la même voie. Les piétons marchent sur les trottoirs. Afin de sécuriser vos déplacements, ces secteurs ont été aménagés soit en « Zone de rencontre », soit en « Zone 30 » où la vitesse est limitée.

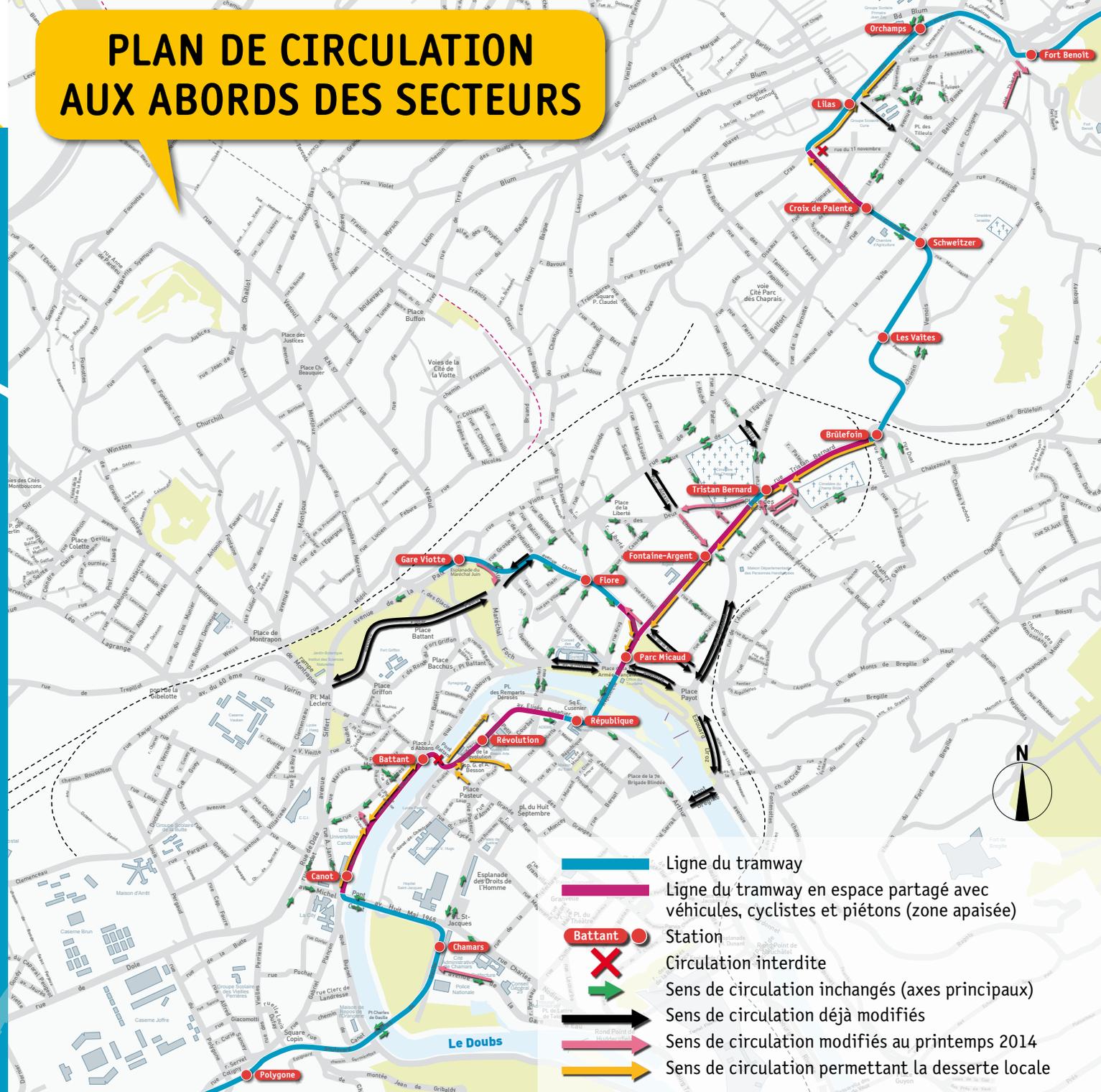


Consulter les règles de sécurité et les sens de circulation à respecter

- QUAI VEIL-PICARD** pages 8 et 9
- BAS DE L'AVENUE CARNOT** pages 10 et 11
- AVENUE FONTAINE ARGENT** pages 12 et 13
- RUE TRISTAN BERNARD** pages 14 et 15
- RUE NICOLAS NICOLE** pages 16 et 17



PLAN DE CIRCULATION AUX ABORDS DES SECTEURS



RÈGLES À RESPECTER ET BONNES PRATIQUES

VOUS ÊTES EN ZONE PARTAGÉE, LES 2 VOIES DU TRAM ONT UN REVÊTEMENT DIFFÉRENT

- ➔ Voie **CLAIRE** : seul le tram circule
- ➔ Voie **FONCÉE** : trams, voitures et deux roues peuvent l'emprunter

Pour en savoir plus, reportez-vous au secteur partagé qui vous concerne.

RAPPELEZ-VOUS !

Priorité donnée au tramway

Ne dépassez jamais un tramway

En zone partagée, limitations de vitesse à 20 km/h ou 30 km/h

La voie du tram empruntée par les voitures et les vélos est toujours la voie de droite. Vous roulez ainsi dans le même sens que le tram.

BONNES PRATIQUES

- Respectez le code de la route : les règles de circulation s'appliquent même sur la voie du tram.
- Respectez les panneaux de signalétique et les feux tricolores des accès aux différents secteurs et aux rues transversales.
- Libérez la plateforme du tram le plus rapidement possible : circuler sur la voie du tram est une exception.
- Derrière le tram, gardez une distance de sécurité.
- Restez bien dans votre voie : ne mordez pas la voie de gauche afin de ne pas gêner la circulation des trams qui arriveront en face.
- Redoublez de vigilance en raison de la présence de multiples usagers de la rue (voitures, vélos, piétons).

ADAPTEZ VOS TRAJETS, CHANGEZ VOS HABITUDES DE CIRCULATION !

Avec la mise en place du tramway, **le quai Veil-Picard, le bas de l'avenue Carnot, l'avenue Fontaine Argent et la rue Tristan Bernard ne sont plus considérées comme des voies de transit** : des systèmes de sens uniques ont été aménagés et la traversée de ces secteurs ne se fait plus de façon directe. Ainsi, par exemple, vous ne pourrez plus emprunter la totalité de l'avenue Fontaine-Argent dans le même sens pour accéder au centre-ville.

Reportez-vous aux plans de circulation pour préparer vos trajets dans ces secteurs.



Je garde une distance de sécurité avec le tram

Vous êtes automobiliste

- Suivez la voie de circulation matérialisée au sol par un revêtement particulier et/ou une couleur plus foncée que la voie dédiée au tram.
- Avant de franchir la voie du tram, vérifiez de chaque côté qu'aucun tram n'arrive et pensez à votre angle mort.
- Ne stationnez pas sur les voies du tram, même quelques minutes avec les feux de détresse.

AUTOMOBILISTES, VOUS SEREZ AMENÉS À TRAVERSER CERTAINES STATIONS DU TRAM (ex : station Battant)

Restez toujours derrière le tram en respectant une distance de sécurité. Même si le tram devant vous est à l'arrêt à la station, ne le dépassez pas.

Ne mordez pas la voie de gauche afin de ne pas gêner la circulation des trams qui arriveront en face.

Et soyez prudents, des piétons peuvent traverser les voies à tout moment.



J'utilise les aménagements cyclables existants et je respecte la signalisation

Vous êtes cycliste

- La plateforme du tram est interdite aux vélos.
- Les rails du tram sont dangereux pour les vélos. Attention à ne pas bloquer les roues de votre vélo en traversant les voies.
- Respectez toutes les règles du code de la route.

LES CYCLISTES ET USAGERS DES MODES DOUX CIRCULENT DANS UNE ZONE APAISÉE

Quand aucun aménagement cyclable n'a pu être inséré, cyclistes et usagers des modes doux, utilisez :

- soit les trottoirs avec les piétons **en respectant une vitesse au pas**,
- soit la voie de circulation avec les voitures où la vitesse est systématiquement limitée à 20 ou 30 Km/h.

C'est plus de sécurité et de sérénité.



Je laisse passer le tram et reste toujours vigilant quand je dois franchir les voies

Vous êtes commerçant et livreur

- Pour vos livraisons, arrêtez-vous temporairement sur les arrêts minute en faisant attention à ne pas déborder sur la voie du tram.
- Si vous le pouvez, privilégiez un stationnement sur les parkings situés à proximité.



On roule sur la voie de droite du tram

Vous êtes riverain

- Quitter votre propriété ou votre garage en marche avant.
- Pour rentrer ou sortir de chez vous en voiture, ne vous attardez pas sur les voies du tram.
- Le tramway est prioritaire, laissez-le passer avant de vous engager.

Je ne m'attarde pas sur les voies du tram



Vous êtes piéton

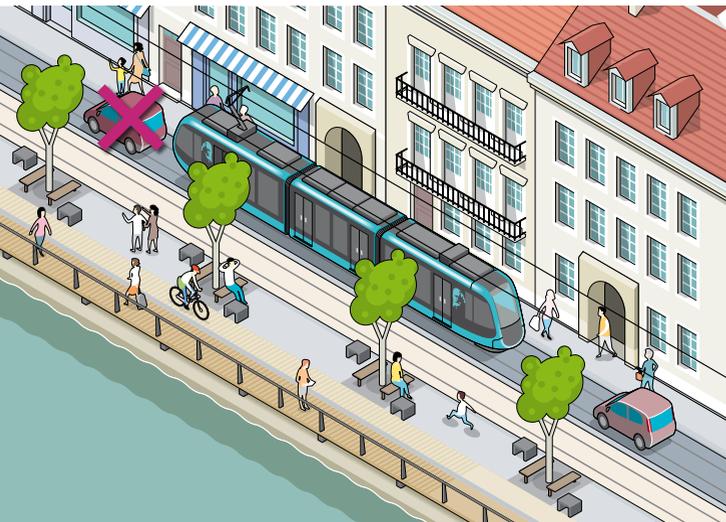
- La plateforme du tram n'est pas une aire piétonne.
- Utilisez toujours les trottoirs et traversez aux passages piétons aménagés, en regardant bien à gauche et à droite.
- Si le trottoir n'est pas surélevé, gardez les enfants et les animaux à bonne distance des voies.



EN SECTEUR SAUVEGARDÉ, IL N'Y A PAS D'ENROBÉ NOIR POUR MATÉRIALISER LA VOIE PARTAGÉE MAIS DES PETITS PAVÉS

Automobilistes, vous pouvez circuler uniquement sur la voie en petits pavés, en aucun cas sur les dallages de voies ou de trottoirs.

À SUIVRE par les automobilistes : la voie de droite du tram en PETITS PAVÉS CARRÉS



En voiture, je reste toujours derrière le tram en gardant une distance de sécurité

CIRCULATION MOTORISÉE

- Sur une seule voie, en sens unique sur 3 tronçons : la voie du tram matérialisée par les **petits pavés carrés**. Attention, vous serez amenés à passer entre les quais des stations « Canot » et « Battant ». **Redoublez de vigilance !**
- Vitesse limitée à 20 km/h**

CYCLISTES ET PIÉTONS

- Partage de l'espace le long des trottoirs et sur l'encorbellement (c'est un espace supplémentaire, spacieux et sécurisé, qui facilite la circulation des piétons et cyclistes).
- Cyclistes, les piétons sont prioritaires. Respectez une vitesse au pas.
- Piétons, gardez les enfants et les animaux à bonne distance des voies. **Redoublez de prudence, les trottoirs ne sont pas surélevés.**

CIRCULATION MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ Du pont Canot jusqu'à la rue Port Cîteaux (tourne à gauche obligatoire)

CIRCULATION DES CYCLISTES EN SENS UNIQUE

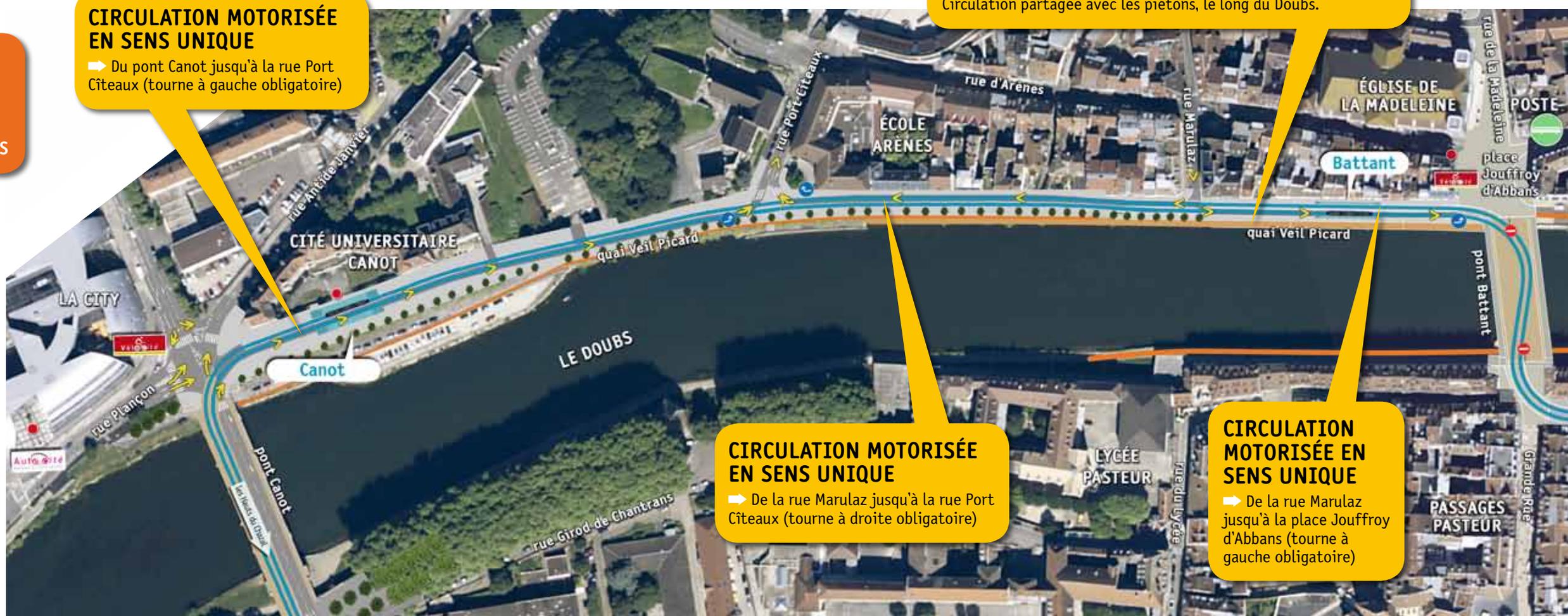
Circulation partagée avec les piétons, le long du Doubs.

CIRCULATION MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ De la rue Marulaz jusqu'à la rue Port Cîteaux (tourne à droite obligatoire)

CIRCULATION MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ De la rue Marulaz jusqu'à la place Jouffroy d'Abbans (tourne à gauche obligatoire)



POUR ACCÉDER AUX COMMERCES

➡ À partir de septembre 2014, prenez le tram et arrêtez-vous station « Parc Micaud ».

➡ Si vous devez venir en voiture, stationnez sur un parking situé à proximité et continuez à pied. Afin de ne pas gêner la circulation du tram, vous ne pourrez pas stationner le long de l'avenue Carnot, même quelques minutes avec les feux de détresse.

POUR ACCÉDER AU CENTRE-VILLE DE BESANÇON

En arrivant de l'est de la Ville, empruntez désormais le boulevard Diderot.



En vélo, je reste toujours derrière le tram en gardant une distance de sécurité

CIRCULATION MOTORISÉE ET CYCLISTES

- Circulation motorisée autorisée aux riverains **uniquement**.
- Cohabitation sur la voie du tram, en voie apaisée, grâce à la **vitesse limitée à 30 km/h**.
- Sur une seule voie, en sens unique, dans le sens descendant (Place Flore ➡ Place de la 1^{ère} Armée Française).
- Attention, vous serez amenés à passer entre les deux quais de la station « Parc Micaud ». **Redoublez de vigilance !**

PIÉTONS

- Cheminez sur les trottoirs, situés de chaque côté de l'avenue Carnot.



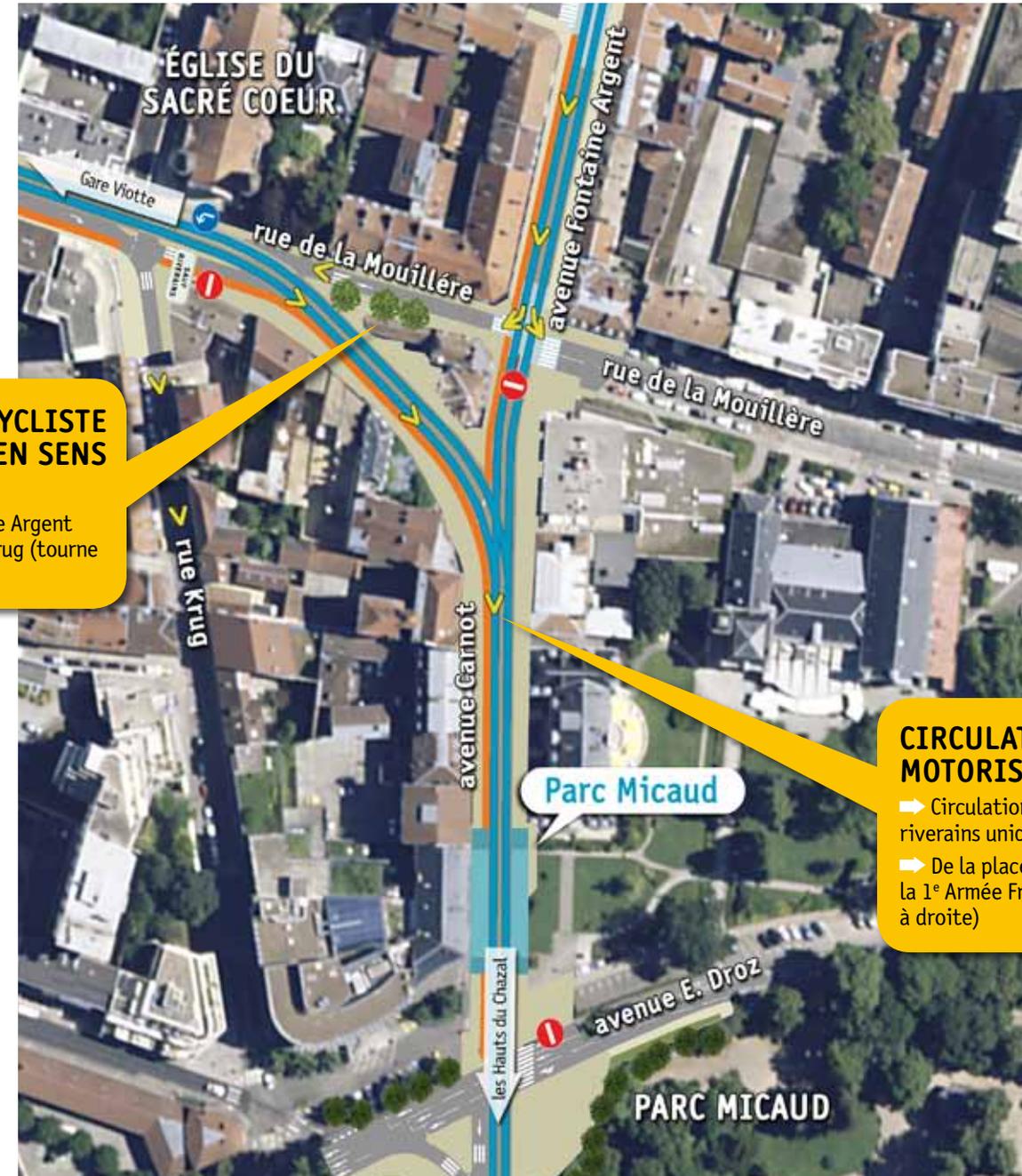
RÉSERVÉ AUX RIVERAINS À SUIVRE
par les automobilistes et les cyclistes : la voie du tram de droite dans le sens descendant **PLACE FLORE ➡ PLACE DE LA 1^{ère} ARMÉE FRANÇAISE**

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ De l'avenue Fontaine Argent jusqu'à la rue Charles Krug (tourne à gauche obligatoire)

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ Circulation motorisée autorisée aux riverains uniquement
➡ De la place Flore jusqu'à la place de la 1^{ère} Armée Française (tout droit ou tourne à droite)



POUR ACCÉDER AUX COMMERCES

➡ À partir de septembre 2014, prenez le tram et arrêtez-vous station « Fontaine Argent ».

➡ Si vous devez venir en voiture, stationnez sur une place de parking située à proximité et continuez à pied. Afin de ne pas gêner la circulation du tram, vous ne pourrez pas stationner le long de l'avenue Fontaine Argent, même quelques minutes avec les feux de détresse.

POUR ACCÉDER AU CENTRE-VILLE DE BESANÇON

En arrivant de l'est de la Ville, empruntez désormais le boulevard Diderot.

CIRCULATION MOTORISÉE ET CYCLISTES

- Cohabitation sur la voie du tram, en voie apaisée, grâce à la **vitesse limitée à 30 km/h**.
- Sur une seule voie, en sens unique, sur 4 tronçons : la voie du tram matérialisée par un **enrobé foncé**.
- Attention, vous serez amenés à passer entre les deux quais la station « Fontaine Argent ». **Redoublez de vigilance !**

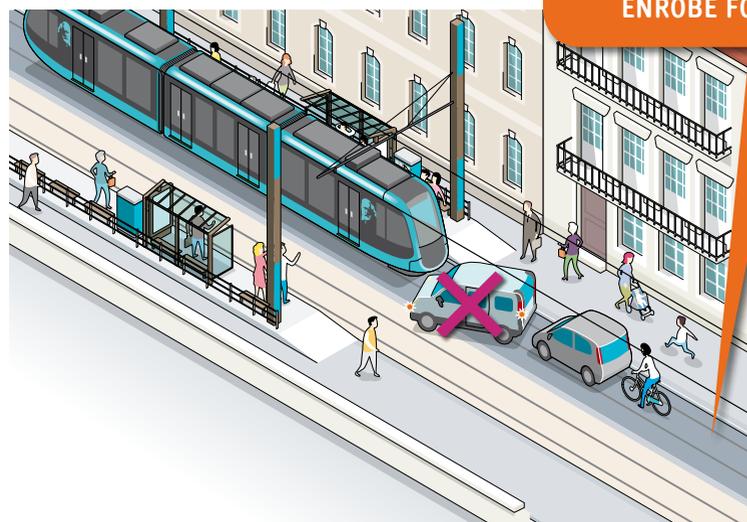
PIÉTONS

- Cheminements sur les trottoirs, situés de chaque côté de l'avenue Fontaine Argent.
- Redoublez de prudence, les trottoirs ne sont pas surélevés. Gardez les enfants et les animaux à bonne distance des voies.

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ De la place des Déportés jusqu'à la rue du Repos (tourne à droite possible) et la rue Alexis Chopard (tourne à gauche obligatoire)

À SUIVRE
par les automobilistes
et les cyclistes : la voie
de droite du tram en
ENROBÉ FONCÉ



Je ne dépasse jamais le tram même s'il est à l'arrêt à une station

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

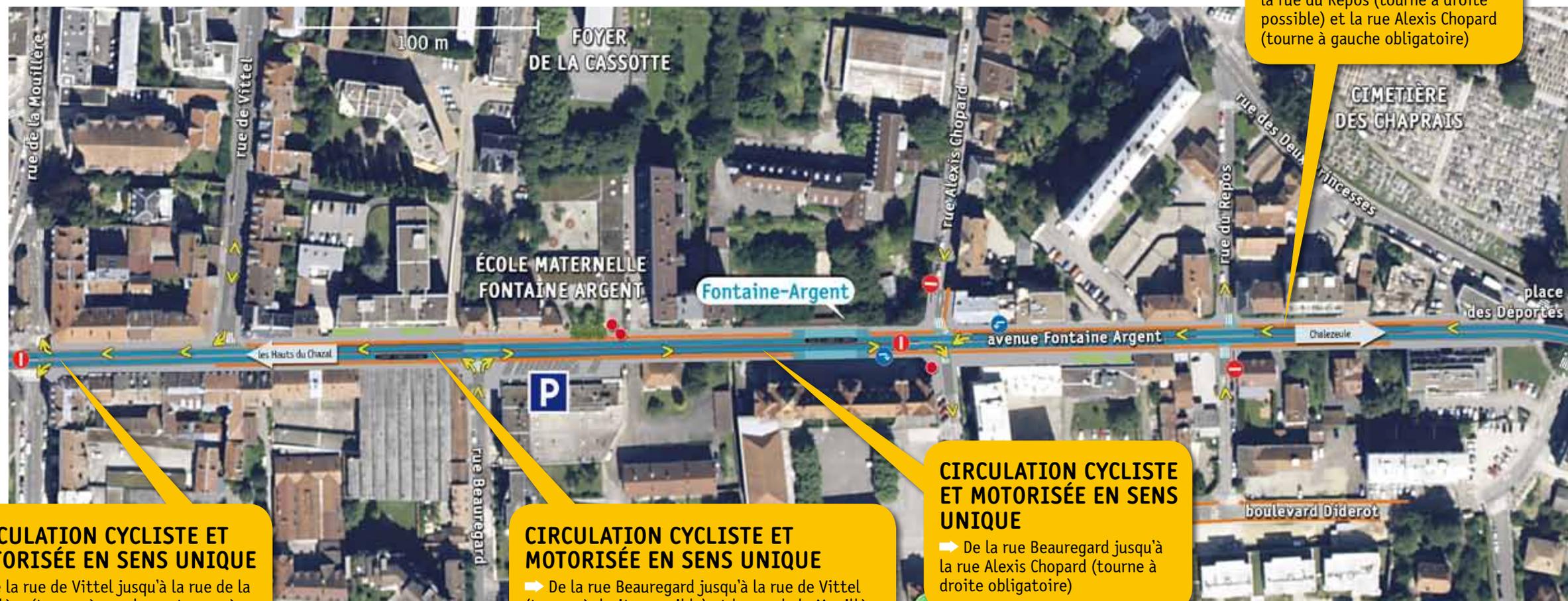
➡ De la rue de Vittel jusqu'à la rue de la Mouillère (tourne à gauche ou tourne à droite)

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ De la rue Beauregard jusqu'à la rue de Vittel (tourne à droite possible) et la rue de la Mouillère (tourne à gauche ou tourne à droite)

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

➡ De la rue Beauregard jusqu'à la rue Alexis Chopard (tourne à droite obligatoire)



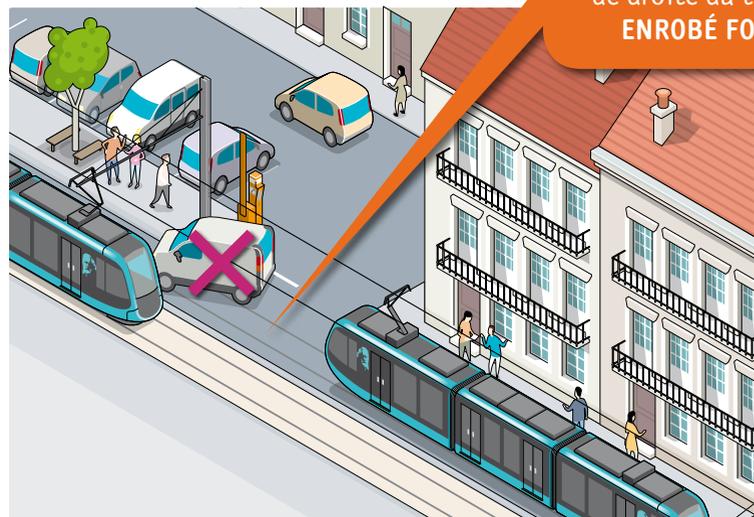
POUR ACCÉDER AUX COMMERCES

➡ À partir de septembre 2014, prenez le tram et arrêtez-vous station « Tristan Bernard ». Vous pouvez également continuer à prendre le bus « Centre-ville / Bregille ».

➡ Si vous devez venir en voiture, stationnez sur une place de parking située au niveau des principaux commerces. Afin de ne pas gêner la circulation du tram, vous ne pourrez pas stationner le long de la rue Tristan Bernard, même quelques minutes avec les feux de détresse.

POUR ACCÉDER AU CENTRE-VILLE DE BESANÇON

En arrivant de l'est de la Ville, empruntez désormais le boulevard Diderot.



Je laisse passer le tram avant de m'engager sur sa voie

CIRCULATION MOTORISÉE ET CYCLISTES

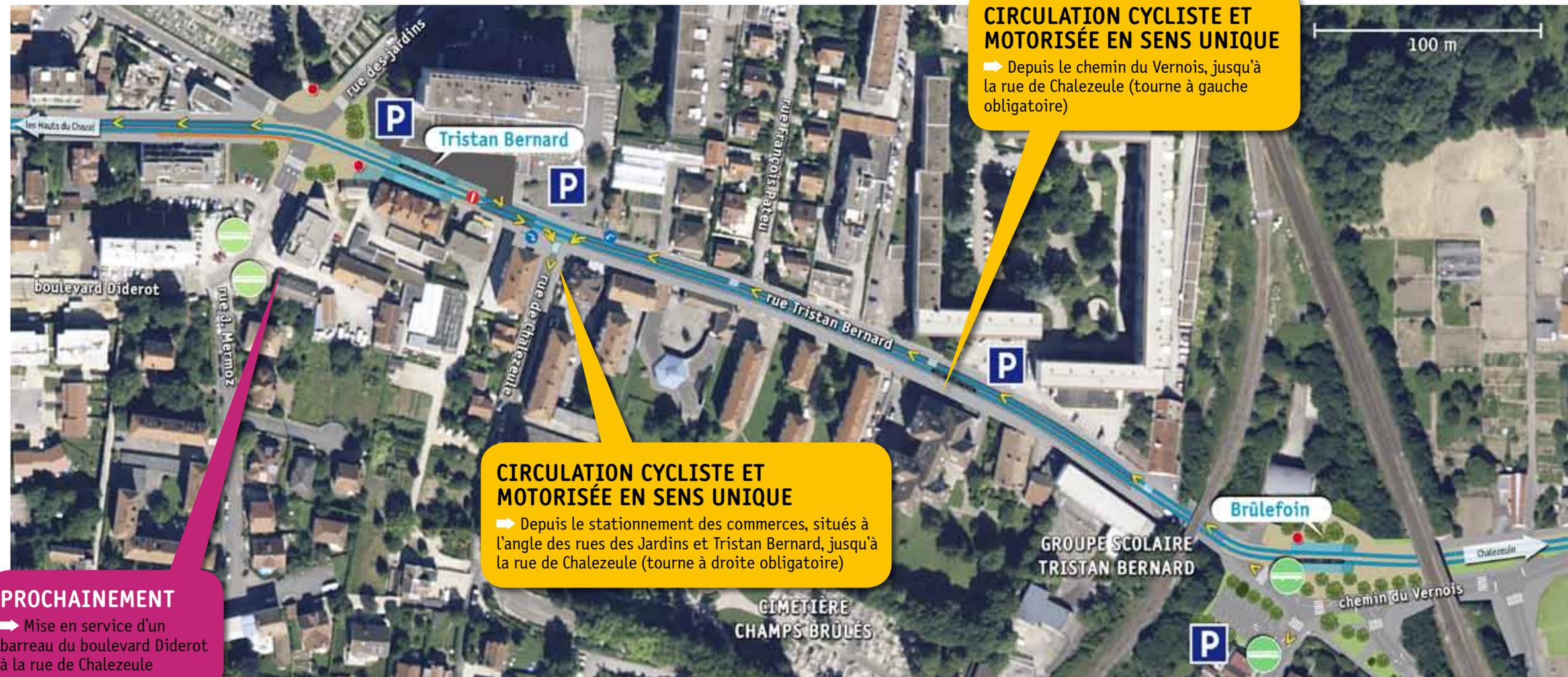
■ Cohabitation sur la voie du tram, en voie apaisée, grâce à la **vitesse limitée à 30 km/h**.

■ Sur une seule voie, en sens unique : la voie du tram matérialisée par un **enrobé foncé**.

PIÉTONS

■ Cheminements sur les trottoirs, situés de chaque côté de la rue Tristan Bernard.

■ Redoublez de prudence, les trottoirs ne sont pas surélevés. Gardez les enfants et les animaux à bonne distance des voies.



À SUIVRE par les automobilistes et les cyclistes : la voie de droite du tram en **ENROBÉ FONCÉ**

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE
➡ Depuis le chemin du Vernois, jusqu'à la rue de Chalezeule (tourne à gauche obligatoire)

CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE
➡ Depuis le stationnement des commerces, situés à l'angle des rues des Jardins et Tristan Bernard, jusqu'à la rue de Chalezeule (tourne à droite obligatoire)

PROCHAINEMENT
➡ Mise en service d'un barreau du boulevard Diderot à la rue de Chalezeule



UNE VOIE UNIQUE POUR LE TRAM

Dans la rue Nicolas Nicole, une voie unique de 3 m de large pour le tram a permis de préserver un espace partagé de 5 m servant de trottoirs et de desserte locale pour les riverains.

En terme d'exploitation, les rames du tram circuleront sur la voie unique de façon alternée, et sans temps d'attente : la fréquence de passage et l'organisation des horaires éviteront l'arrivée simultanée d'un tram à chaque extrémité.



CIRCULATION MOTORISÉE ET CYCLISTES

- Circulation motorisée autorisée aux **riverains uniquement de la rue de la Corvée à la rue Victor Grignard**.
- Cohabitation sur la voie du tram et la voirie, en zone apaisée, grâce à la **vitesse limitée à 20 km/h**.
- Sur une seule voie, en sens unique montant (rue de la Corvée ➔ rue des Cras) : la voie du tram matérialisée par un **béton désactivé foncé** puis la voirie sur **enrobé foncé**.

PIÉTONS

- Cheminements sur les trottoirs, situés de chaque côté de la rue Nicolas Nicole.
- Redoublez de prudence, les trottoirs ne sont pas surélevés. Gardez les enfants et les animaux à bonne distance des voies.

RIVERAINS

Afin de ne pas obliger les conducteurs à mordre la voie de gauche et gêner la circulation du tram, ne stationnez pas le long de la rue, même quelques minutes avec les feux de détresse.

ENTRE RUE DE LA CORVÉE ET RUE VICTOR GRIGNARD



RÉSERVÉ AUX RIVERAINS

À **SUIVRE** par les automobilistes et les cyclistes : la voie du tram de droite dans le sens montant (rue de la Corvée ➔ rue Victor Grignard) en **BÉTON DÉACTIVÉ FONCÉ**

ENTRE RUE VICTOR GRIGNARD ET RUE DES CRAS



À **SUIVRE** par les automobilistes et les cyclistes dans le sens montant (rue Victor Grignard ➔ rue des Cras) : la voirie en **ENROBÉ FONCÉ**



CIRCULATION CYCLISTE ET MOTORISÉE EN SENS UNIQUE

- ➔ Riverains uniquement : de la rue de la Corvée jusqu'à la rue Victor Grignard (toute à gauche ou tourne à droite).
- ➔ Pour tous : de la rue Victor Grignard jusqu'à la rue des Cras (toute à gauche ou tourne à droite).

ZONE DE RENCONTRE

La zone de rencontre est ouverte à **tous les modes de circulation**. La vitesse est limitée à **20km/h**, y compris pour les deux roues motorisés et les vélos, et **les piétons ont la priorité absolue** sur l'ensemble des autres modes de déplacement (hors tramway).

- Avant de traverser, les piétons doivent rester vigilants et bien regarder à gauche et à droite.
- Les cyclistes peuvent avoir à poser le pied à terre.
- Le stationnement est possible uniquement dans les emplacements spécifiquement désignés et matérialisés.
- Les règles de circulation habituelles du code de la route s'appliquent.



ZONES DE RENCONTRES SUR LE TRACÉ DU TRAM

- ➔ Quai Veil-Picard
- ➔ Rue Nicolas Nicole

ZONE 30

La zone 30 permet de faire cohabiter tous les usagers de la rue. Dans un souci de confort et de sécurité, la vitesse est **limitée à 30km/h**, y compris pour les deux roues motorisés et les vélos. Les piétons n'ont pas de priorité particulière.

- Les **piétons** cheminent obligatoirement **sur les trottoirs** existants et traversent en restant vigilants.
- **Vélos et véhicules motorisés** cohabitent **sur la chaussée**.
- Les **règles de circulation habituelles du code de la route s'appliquent**.



ZONES 30 SUR LE TRACÉ DU TRAM

- ➔ Bas de l'avenue Carnot
- ➔ Avenue Fontaine-Argent
- ➔ Rue Tristan-Bernard

POUR LES PIÉTONS

Vous trouverez ce feu au niveau des traversées piétonnes aménagées. **Lorsqu'il est clignotant, il indique le passage imminent d'un tram ; arrêtez-vous obligatoirement.** Et même s'il est éteint, restez vigilant !



POUR LES VOITURES

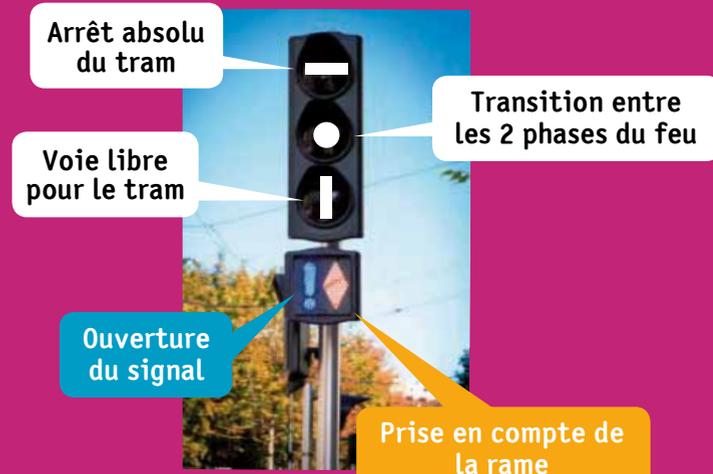
Dans vos trajets sur la voie du tram, les accès aux différents secteurs et aux rues transversales sont gérés, dans la plupart des cas, par des feux tricolores classiques. Respectez-les !

LES FEUX SONT ÉTEINTS OU NE FONCTIONNENT PAS ?

Dans tous les cas, le tram reste prioritaire. Laissez-le passer !

DES FEUX POUR LE TRAM

Sur la voie du tram, vous allez aussi rencontrer des **feux monocolores comportant trois symboles** bien particuliers : un trait horizontal, un point, et un trait vertical. Ils sont **réservés au tram** et indiquent au conducteur s'il peut franchir le carrefour. Vous ne pourrez pas les confondre avec les feux tricolores classiques.



EN SAVOIR PLUS

SITE INTERNET

www.lettram-grandbesancon.fr

contact@lettram-grandbesancon.fr

Vous pouvez consulter toute l'actualité des travaux, vous inscrire pour recevoir les infos travaux par courriel, et découvrir votre futur tram en 3D sur le site du tram.

MAISON DU TRAMWAY

24 rue de la République 25000 Besançon

Ouverte du mardi au samedi de 14h à 18h.

 **N°Vert 0 800 71 24 25**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

APPLICATION SMARTPHONE

À télécharger sur Apple Store et Android Market.
Suivez les chantiers et les déviations en temps réel !

INFO+ "La radio du tram"



CHAQUE JOUR, SUIVEZ EN DIRECT L'INFO TRAFIC ET CIRCULATION SUR 102.8

Un flash info tous les quarts d'heure de 6h à 9h et de 16h30 à 19h et en journée en cas de perturbations.

www.lettram-grandbesancon.fr